



Direction générale adjointe ressources
Service de la commande publique
Affaire suivie par :
Mamadou BA
Tel : 03 27 53 76 38
Mail : mamadou.ba@ville-maubeuge.fr
23/07/2026

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le

ID : 059-215903923-20260723-2535_2026-CC

S²LO

**TRAVAUX :
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE, RUE
HAUTE À MAUBEUGE APRÈS DÉCLARATION SANS SUITE SUR PLUSIEURS LOTS**

LOT N°2 MENUISERIES EXTERIEURES (ANCIENNEMENT LOT 5)

MODIFICATION 3

DECISION N° 2535 / 2026 annule et remplace la DECISION 2527 / 2026

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 04 du 22 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal consent la délégation de ses compétences, notamment de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision relative aux avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit leur montant,

Vu le Code de la commande publique et ses articles R.2194-8 à R.2194-9 qui traitent des modifications ne dépassant pas les seuils.

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à conclure un marché et ses avenants de : Travaux de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, rue Haute à Maubeuge après déclaration sans suite sur plusieurs lots,

Vu le marché de Travaux n° 2024_099_100_101_102_103 conclu entre la Ville de Maubeuge et SAS BILLIET pour Travaux de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, rue Haute à Maubeuge après déclaration sans suite sur plusieurs lots (lot n°2) notifié le 26 novembre 2024,

Toute correspondance
est à adresser à :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 02 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00



www.ville-maubeuge.fr

DECISION N°

**Page 1 sur 2
2535 / 2026**

Considérant que la Modification 3 présentée a une incidence financière en plus-value sur le montant du marché,

Que c'est à bon droit qu'un arrêté relatif à la passation d'un tel avenant peut être pris par Monsieur le Maire,

ARRETONS

Article 1 : La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, Arnaud DECAGNY, décide de signer la Modification 3 ci-après :

- Suppression de soufflets de désenfumage en façade.

LOT	N°2	Titulaire :	Modification 3	Nouveau
MENUISERIES EXTERIEURES (ANCIENNEMENT LOT 5) d'un montant de € 359 846.29 HT		SAS BILLIET	en moins-value € - 7.266,73	montant du marché : € 352 579,56 HT

Le total de cette modification et des modifications précédentes déjà approuvées dépasse de -2,47 % le montant d'attribution.

Article 2 : La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 - 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe,

Arnaud DECAGNY



**LE MAIRE DE MAUBEUGE
ARNAUD DECAGNY**

Maubeuge le, 24 III. 2026